

Centre de services scolaire des Mille-Îles

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, tenue le mercredi 29 mars 2023 à 17 h, en présentiel. Le CFNT est situé au 75 rue Duquet à Sainte-Thérèse, QC J7R 5R8.

|                        |                          |   |
|------------------------|--------------------------|---|
| Étaient présents :     | Mme Sophie Bédard        | Présidente CÉ et Représentante des organisations communautaires                         |
|                        | M. Steven Guertin        | Vice-président CÉ et Représentante des entreprises de la région et Personnel enseignant |
|                        | Mme Kathleen Walsh       | Personnel enseignant  |
|                        | Mme Linda Lemieux        | Personnel enseignant  |
|                        | Mme Jacinthe Clément     | Personnel professionnel   |
|                        | Mme Annie Tourangeau     | Personnel de soutien et secrétaire CÉ   |
|                        | M. Rafik Chelbi          | Élève (Déco)  |
|                        | Mme Amylie Hébert        | Élève (Dessin)  |
|                        | Mme Gina Bergeron-Fafard | Représentante des entreprises de la région  |
|                        | Mme Christine Ferland    | Directrice  |
| Mme Karine D'Alcantara | Direction adjointe       |   |
| Étaient absents :      | M. Dalec Sardano         | Élève (Dessin)  |
|                        | Mme Maud Bourgeais       | Personnel enseignant  |

**Résolutions**

**22-23 CE 3.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Sophie Bédard ouvre la séance du conseil d'établissement à 17 h et constate qu'il y a quorum.

Elle souhaite la bienvenue à un nouveau membre, madame Gina Bergeron-Fafard, directrice générale de la chambre de commerce et représentante des entreprises de la région.

Madame Ferland propose pour l'an prochain délire des membres élèves substitués advenant des départs et de prévoir une activité afin que les élèves puissent se présenter à tous les élèves du Centre.

**22-23 CE 3.2 QUESTIONS DU PUBLIC**

Ce point est sans effet.

**22-23 CE 3.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 29 mars 2023**

Madame Sophie Bédard présente l'ordre du jour.

- |   |                               |            |
|---|-------------------------------|------------|
|   | <b>Révisé le 29 mars 2023</b> |            |
| 1. Ouverture de l'assemblée   |                               | 1 minute   |
| 2. Questions du public  |                               | 1 minute   |
| 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 29 mars 2023  | <i>adoption</i>               | 3 minutes  |
| 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2023 |                               |            |
| 4.1 Adoption  | <i>adoption</i>               | 5 minutes  |
| 4.2 Suivi   |                               |            |
| 5. Formation des membres du CÉ (cliquer sur ce <a href="#">lien</a> ) - Rappel    | <i>information</i>            | 5 minutes  |
| 6. Attribution du conseil   |                               | 30 minutes |
| 6.1 Code de vie 2023-2024 (Règles de fonctionnement)                              | <i>adoption</i>               |            |
| 6.2 Mise en œuvre des programmes 2023-2024  | <i>adoption</i>               |            |
| 6.3 Critères de sélection du directeur ou de la directrice                        | <i>adoption</i>               |            |
| 6.4 Encadrement des contributions financières assumées par les usagers            | <b><i>adoption</i></b>        |            |
| 7. Informations de la direction   | <i>information</i>            | 30 minutes |
| 7.1 Calendrier 2023-2024  | <i>dépôt</i>                  |            |
| 7.2 RDM - Implantation  |                               |            |
| 7.3 Programme Soutien informatique – Implantation                                 |                               |            |
| 7.4 Projet éducatif du CFNT 2023-2027   |                               |            |

|       |  |                 |           |
|-------|--|-----------------|-----------|
| 7.4.1 | Présentation d'une <a href="#">vidéo</a> du PEVR           |                 |           |
| 7.4.2 | <a href="#">Capsules complémentaires – Projet éducatif</a> |                 |           |
| 7.4.3 | <a href="#">Résultat des sondages</a>                      |                 |           |
| 8.    | Points divers  |                 | 5 minutes |
|       | <a href="#">8.1 Statistiques</a>                           |                 |           |
| 9.    | Levée de l'assemblée                                       | <i>adoption</i> | 3 minutes |

*La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 17 mai 2023.*

**Il est proposé par [madame Linda Lemieux](#) appuyé par [monsieur Steven Guertin](#) d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.**

CÉ-CFNT-  
29032023-22-23-13

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**22-23 CE 3.4**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2023**

**3.4.1**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2023**

**Il est proposé par [madame Kathleen Walsh](#) appuyé par [monsieur Steven Guertin](#) d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2023 tel que proposé.**

CÉ-CFNT-  
29032023-22-23-14

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3.4.2**

### **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2023**

Ce point est sans effet en ce mercredi 29 mars 2023.

**22-23 CE 3.5**

### **[FORMATION](#) DES MEMBRES DU CÉ ([Lien](#))**

Madame Ferland précise que le lien demeure actif en tout temps pour consultation.

Quant aux capsules, ce point est traité au point 7.4.2.

**22-23 CE 3.6**

## **ATTRIBUTIONS DU CONSEIL**

**3.6.1**

### **CODE DE VIE 2023-2024 (Règles de fonctionnement)**

Madame Ferland précise qu'au CFNT nous n'avons pas de code de vie, mais des règles de fonctionnement. Quelques modifications ont été apportées aux documents initiaux et cette proposition a été également soumise au comité de consultation des enseignantes et des enseignants du CFNT.

Principalement, les changements proposés viennent baliser l'absentéisme chronique comme stratégie de motivation et d'apprentissages.

Puisqu'en 2023-2024, les élèves ne veulent pas payer pour un agenda, le code de vie sera publié sur le site du CFNT ainsi qu'un cahier-élève sera remis à chacun avec ces règles de fonctionnement du Centre.

Madame Ferland voulait l'avis du CÉ avant de finaliser le document. Les membres sont en accord avec les modifications présentées. Voici la nouvelle résolution :

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le Centre doit se doter de mesures d'encadrement pour assurer le bon fonctionnement du Centre et la sécurité des élèves et des membres du personnel.

**Il est proposé par** madame Amylie Hébert **appuyé par** madame Linda Lemieux

**D'APPROUVER** les règles de conduite « Code de vie » présentées pour l'année scolaire **2023-2024** telles que proposées.

CÉ-CFNT-  
29032023-22-23-15

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3.6.2 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES 2023-2024

Madame Christine Ferland présente un document aux membres du conseil d'établissement. Préalablement, ce tableau a été présenté lors du CCEE le 22 mars dernier. Les dates établies sont fixées au niveau organisationnel. Ces dates pour les prochaines cohortes à l'automne 2023 et à l'hiver 2024 peuvent être modifiées pour permettre à un plus grand nombre d'élèves de s'inscrire. Ce tableau est sujet à changement tel que le mentionne la phrase écrite de couleur rouge, au bas du document.

La direction doit évaluer le DEP 5357 - Secrétariat puisque ce dernier semble déficitaire. Pour la prochaine année scolaire, elle analysera la capacité pour le Centre d'ouvrir ou non ce programme en septembre 2023.

Madame Ferland doit considérer tous les éléments avant de prendre une décision dont des enjeux de financement et d'espace physique pour le nouveau DEP Retraitement des dispositifs médicaux (RDM) qui nécessite un réaménagement des locaux. De plus, l'enjeu du nouveau programme en Soutien informatique et de l'augmentation du nombre de groupes (groupes décalés) viendront appuyer sa réflexion.

Comme présenté aux membres du conseil d'établissement, voici la résolution :

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 110.2. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le Conseil d'établissement approuve la mise en œuvre de programmes d'études proposée par la directrice du Centre.

**Il est proposé par** monsieur Steven Guertin **appuyé par** madame Kathleen Walsh

**D'ADOPTER** la mise en œuvre des programmes 2023-2024.

CÉ-CFNT-  
29032023-22-23-16

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3.6.3 CRITÈRES DE SÉLECTION DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE

Chaque année, le conseil d'établissement doit réviser les critères de sélection de la direction du Centre. Madame Ferland propose l'ajout d'un point aux critères actuels, soit celui de l'application du régime pédagogie de la formation professionnelle.

Elle propose de reconduire le document avec l'ajout du premier point pour l'année 2023-2024.

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 217 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le Conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de services scolaire sur les critères de sélection du directeur ou de la directrice du Centre.

**Il est proposé par** madame Annie Tourangeau **appuyé par** monsieur Steven Guertin

**D'ADOPTER** les critères de sélection du directeur ou de la directrice du Centre contenus dans le document lu et présenté pour l'année scolaire 2023-2024 et de faire parvenir le document au CSSMI.

CÉ-CFNT-  
29032023-22-23-17

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3.6.4 Encadrement des contributions financières

Madame Ferland a pris la décision de retirer les frais d'impressions de la liste des effets scolaires des élèves. Ce point a été ramené et revu par les membres du comité consultatif des enseignantes et des enseignants (CCEE) lors de la rencontre du 22 mars dernier.

Elle explique les distinctions à comprendre entre différents thèmes concernant les frais d'impressions et les frais de photocopies. Voici les nuances à distinguer :

#### **Photocopies**

Les frais de reprographie et de photocopie facturés aux usagers sont basés sur les coûts réels de l'année précédente.

**Les épreuves, les examens et les documents administratifs ne peuvent être facturés aux usagers.**

Le montant pour les photocopies doit correspondre à une utilisation réelle.

Distinctement, c'est le frais pour des coûts d'impressions qui est litigieux.

Pour l'année scolaire 2023-2024 et les suivantes, le **frais d'impressions** sera retiré de la liste des frais de scolarité de tous les élèves, et ce, selon un **usage adéquat**. Toutefois, si un élève abuse ou utilise avec outrage le nombre d'impressions, il se verra dans l'obligation, à son compte personnel d'impression de l'élève, de déboursier un frais nommé «AJOUT DE PAPIER», par tranche de 20,00 \$ (taxes en sus). Le solde de ce compte sera remboursé à l'élève à la fin de ses études, le cas échéant.

### **Recueil maison**

Un recueil maison est constitué de matériel produit par l'enseignant ou de matériel reproductible pour lequel le centre possède une licence de reproduction. Les coûts ne doivent comprendre que les documents et photocopies dans lesquels l'élève **écrit, dessine ou découpe**.

Le coût réel est facturé à l'usager.

C'est pour ces raisons que le conseil d'établissement doit à nouveau approuver la proposition ci-haut mentionnée et réattribuer un nouveau numéro de résolution à l'encadrement des contributions financières exigées aux usagers pour la prochaine année scolaire 2023-2024.

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 77,1 (110.3.2), de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur du centre, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, les crayons, papiers et autres objets de même nature (réf. SEJ-08) ;

**ATTENDU QUE**, les principes d'encadrement énoncés dans le document présenté tiennent compte de la politique du Centre de services scolaire ;

**Il est proposé par madame Gina Bergeron-Fafard appuyé par madame Linda Lemieux** de procéder aux modifications proposées et entérinées par le CCEE.

**D'APPROUVER** les principes d'encadrement basés sur le document déposé selon les points suivants :

- Principes directeurs ;
- Effets généraux incluant le matériel didactique ;
- Liste des fournitures scolaires ;
- Effets personnels ;
- Activités / sorties / voyages éducatifs ;
- Effets généraux pouvant être chargés aux usagers de 18 ans et plus au 1<sup>er</sup> juillet de l'année scolaire.

du coût des documents exigés aux élèves tel que proposé.

CÉ-CFNT-  
29032023-22-23-18

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **22-23 CE 3.7 INFORMATION DE LA DIRECTION**

### **3.7.1 CALENDRIER 2023-2024**

Le calendrier scolaire 2023-2024 du CFNT, qui a fait objet de consultation auprès du Comité de consultation des enseignantes et enseignants (CCEE), est déposé aux membres. Le calendrier indique les journées pédagogiques fixes et celles mobiles ajoutées par le CFNT.

### **3.7.2 RDM - IMPLANTATION**

Madame Ferland explique les grandes lignes du nouveau programme, soit lavage et stérilisation des instruments nécessaires aux chirurgies ou aux examens en endoscopie.

L'ampleur de la classe dite « laboratoire » prendra en superficie l'équivalent de trois (3) salles de classe et il sera implanté ici au CFNT.

L'évaluation des coûts reliés aux infrastructures et en valeur est d'environ plus de 4 millions de dollars. L'enjeu financier est important.

L'Entente pour l'implantation du laboratoire est prévue en mars 2024.

Madame Ferland explique la complexité de ce projet est que l'enveloppe budgétaire est séparée régionalement.

Un échéancier et les dates d'installation sont à venir.

### **3.7.3 PROGRAMME SOUTIEN INFORMATIQUE – IMPLANTATION**

Madame Ferland maintient que le programme Soutien informatique n'a pas eu de révision depuis 1998. Une refonte de ce programme et la date d'entrée en vigueur sont prévues pour l'année scolaire 2024-2025.

Ce projet nécessite plus d'un (1) million de dollars en investissement.

Un réaménagement des locaux est nécessaire. La libération des enseignants est essentielle pour leur formation. Une planification est exigée pour respecter les échéanciers.

Madame Kathleen Walsh mentionne que les enseignants sont contents de cette réforme et ils sont investis. C'est du renouveau à intégrer, selon cette dernière.

### **3.7.4 PROJET ÉDUCATIF 2023-2027**

#### **3.7.4.1 PRÉSENTATION D'UNE VIDÉO DU PEVR**

Le Centre scolaire a reçu, du ministère de l'Éducation (MEQ), les cibles et orientations du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR). À cet effet, les membres du CÉ ont reçu les informations, soit le *Tableau synoptique – Projet de consultation*.

Les membres du conseil ont participé à cette consultation en ligne, séance tenante.

#### **3.7.4.2 CAPSULES COMPLÉMENTAIRES – PROJET ÉDUCATIF**

Les membres du conseil sont invités à visionner la capsule complémentaire sur les étapes du processus du Projet éducatif. Ce visionnement se tient séance tenante.

#### **3.7.4.3 RÉSULTAT DES SONDAGES**

En résumé, l'analyse des deux sondages se veut positive. Madame Ferland est satisfaite des résultats recueillis. La participation des élèves s'élève à 80 %.

Les élèves se sentent bien accueillis au Centre et le climat est bon.

Plusieurs informations ont été recensées quant aux comportements dérangeants de certains élèves et/ou d'enseignants.

Plusieurs points apportent son lot de questionnement et à revoir certaines interventions tant au niveau des enseignants que de la direction.

Un résumé des commentaires sera colligé.

L'analyse a été réalisée conjointement avec le comité des élèves ainsi que les professionnels.

Les résultats permettront d'établir les orientations à prendre pour l'année scolaire 2023-2024. Aussi, à définir les stratégies pour atteindre un taux de réussite élevé pour le Centre.

Finalement, le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre scolaire a été dévoilé. Voici les quatre (4) grandes orientations pour la formation professionnelle (FP) :

1. Taux de diplomation et qualification après 3 ans en FP ;
2. Code de vie (SCP) et bien-être étudiant ;
3. Alternance travail-études (ATE) et diversification des modes d'apprentissages ;
4. Bien-être du personnel

Nos démarches et nos sondages correspondent parfaitement aux enjeux conclus dans le PEVR selon madame Ferland.

**22-23 CE 3.8**  
**8.1**

**POINTS DIVERS**  
**STATISTIQUES DES ABANDONS AU 28 MARS 2023**

Madame Ferland présente les statistiques en date du 28 mars.

| Programmes                 | Nombre d'élèves<br>28-03 | Pourcentage d'abandon |   |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------|---|
| Dessin                     | 25                       | 21                    | % |
| Soutien informatique       | 29                       | 25                    | % |
| Vente-Conseil              | 6                        | 5                     | % |
| Secrétariat                | 4                        | 3                     | % |
| Comptabilité               | 9                        | 8                     | % |
| Lancement d'une entreprise | 29                       | 25                    | % |
| Décoration                 | 8                        | 7                     | % |
| Représentation             | 7                        | 6                     | % |
| Total                      | 117                      | 100                   | % |

Selon madame Ferland, une approche différente sera utilisée cette année relativement aux motifs d'abandons. La direction et le personnel impliqué concentreront leurs efforts sur les raisons de pour lesquelles un élève poursuit et complète sa formation plutôt que sur des motifs pour lesquels il abandonne.

Ce point suscite plusieurs réactions des membres.

Madame Gina Bergeron-Fafard s'informe sur les motifs d'abandons.

Madame Jacinthe Clément, conseillère d'orientation connaît les raisons des départs des élèves et elles sont variées et la plupart du temps hors de contrôle du Centre.

La précarité financière, le transport et la formation en ligne constituent les plus communes. D'où l'importance que les élèves connaissent les ressources mises à leur disposition.

Madame Sophie Bédard soutient que son organisme, *Le Carrefour Jeunesse Emploi TDB (CJE-TDB)* offre gratuitement des ateliers sur comment établir un budget.

**22-23 CE 3.9**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE- Pour adoption**

**Il est proposé par madame Linda Lemieux appuyé par madame Kathleen Walsh** de lever la séance à 18 h 35.

CÉ-CFNT-  
29032023-22-23-19

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La présidente,

La secrétaire,



Mme Sophie Bédard

Mme Annie Tourangeau